



UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales – Ain Chock

Université Hassan II
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Casablanca

Le Laboratoire de Recherche :

Finance, Banque et Gestion des Risques

Organise

**La 1^{ère} Édition du Congrès International de Management Bancaire
et de l'Économie Financière**

Sur le thème :

**Règles prudentielles bâloises et normes comptables internationales :
Évolution, enjeux et impacts sur l'activité des institutions bancaires**

25-26 Avril 2018

À la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Chock

CASABLANCA - MAROC

Appel à communication

I. ARGUMENTAIRE

La crise financière qui s'est déclenchée en 2007 a mis en évidence la vulnérabilité du secteur bancaire et remis en cause le management des banques, leur supervision et la comptabilité en juste valeur. En effet, la profondeur et la gravité de ladite crise ont révélé certaines faiblesses du secteur bancaire dont les traits marquants ont été un effet de levier excessif, un capital mal adapté et volatil, des coussins de liquidité insuffisants et une titrisation très complexe. Son amplification a été exaspérée par l'interconnexion des institutions financières d'envergure systémique et par un mécanisme de désendettement procyclique.

En réponse, les nouvelles normes Bâle III ont été actées par le comité de Bâle à la fin de l'année 2010 et entérinées par le G20 afin d'améliorer la capacité du système bancaire international à absorber les chocs et réduire les risques qui s'étendent de la sphère financière à l'économie réelle. Pour y parvenir, un vaste plan de dispositifs a été mis en place et qui prévoit progressivement un durcissement des règles d'évaluation et de couverture du risque, une définition resserrée des fonds propres, des mesures contra-cycliques et l'introduction de nouveaux ratios.

À ce titre, la réforme Bâle III est, sans équivoque, le chantier le plus lourd et censé être le plus structurant de l'industrie bancaire pour les années à venir tant sur l'échiquier national qu'international. Toutefois, sa mise en œuvre progressive nécessiterait la prise en compte des évolutions à venir de la réglementation comptable. En effet, les règles prudentielles et les normes comptables (IFRS de l'IASB) bien que distinctes dans l'univers financier et économique, suivent une synergie apparente, en l'occurrence, l'émergence d'un espace financier et comptable marqué par la stabilité, la transparence et la maîtrise du risque. Cependant, et au-delà du calendrier de leur mise en application, les référentiels prudentiel et comptable présentent des interactions couvrant plusieurs domaines. À cet effet, des rapprochements devraient être judicieusement entrepris à l'image de l'évolution de la norme IAS 39 vers la nouvelle norme IFRS 9. Nonobstant ces efforts de convergence, plusieurs points d'achoppement entre les deux référentiels sont, d'ores et déjà, au cœur du débat et méritent d'être élucidés.

En somme, la mise en place de Bâle III montre la nécessaire cohabitation entre le comptable et le prudentiel. L'évolution de ces nouvelles règles aura certainement des conséquences sur le pilotage des établissements bancaires et affectera inévitablement le financement de l'économie dont les effets sont encore inconnus.

II. PRINCIPAUX AXES THÉMATIQUES

Ce colloque a pour objectif de mener une véritable réflexion scientifique et institutionnelle à la lumière des expériences croisées d'universitaires, de représentants du monde bancaire, de praticiens de droit et d'experts. Ainsi, des éléments de synthèse devraient être dégagés quant à ces mutations progressives pour appréhender les interactions entre le référentiel prudentiel et le référentiel comptable, leurs enjeux et impacts en fonction des secteurs et pays avec un retour d'expérience. A cet effet, les propositions de communication pourront concerner les axes suivants:

Axe I : Macroéconomie et régulation financière

- ✦ La mesure des risques systémiques et les stress tests
- ✦ L'analyse de la contagion dans le secteur bancaire
- ✦ Les risques d'arbitrages réglementaires et le shadow banking
- ✦ L'assèchement des liquidités
- ✦ La titrisation
- ✦ La procyclicité et la régulation financière
- ✦ La juste valeur

Axe II : Réglementation prudentielle et normalisation comptable

- ✦ Les interactions entre le référentiel prudentiel et le référentiel comptable
- ✦ L'application pratique des nouvelles règles prudentielles et normes comptables
- ✦ Les normes IFRS, les règles prudentielles et la gouvernance
- ✦ Les réglementations spécifiques aux institutions financières islamiques

Axe III : Cadre réglementaire et gestion des risques

- ✦ La cartographie des risques (risque de crédit, marché, opérationnel, liquidité ...)
- ✦ Le capital économique vs le capital réglementaire
- ✦ Les systèmes de garantie des dépôts
- ✦ Les agences de notation
- ✦ Le rôle des marchés financiers dans le contrôle des banques
- ✦ La conformité dans les institutions financières islamiques

Axe IV : Relation banque – entreprise

- ✦ Les asymétries d'information
- ✦ Le rationnement de crédit
- ✦ Les systèmes internes de notation
- ✦ L'information et la prédiction de défaut
- ✦ La tarification de crédit
- ✦ Le comportement des banques face au risque
- ✦ La banque participative et le financement de la PME

N.B : La liste des axes thématiques n'est pas exhaustive. Toute proposition de communication se rapportant à l'objet du congrès sera examinée par le comité scientifique.

III. MODALITES DE SOUMISSION

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PUBLICATION

- Le papier ne doit pas avoir fait l'objet d'une présentation ou d'une publication précédente ;
- Le papier doit respecter les conditions et les normes de présentation énoncées ci-dessous ;
- Un résumé de la communication doit être fourni ;
- Les délais d'envoi des textes de communication doivent être respectés ;
- Les meilleurs papiers feront l'objet d'une parution dans un **ouvrage collectif**.

NORMES DE PRESENTATION DES COMMUNICATIONS DEFINITIVES

- Le nombre de pages des communications ne peut être inférieur à 10 et ne peut excéder **25 pages maximum** (y compris les notes, graphiques, tableaux, figures, références, annexes, bibliographie et les deux pages de garde).
- Les communications doivent être rédigées en 'Times New Roman' taille **12**, sur format **A4**, avec numérotation des pages, des marges haute, basse et droite de **2,5 cm** et gauche de **3 cm** (1 pouce), alignement justifié et un interlignage de **1,5**.
- Les titres et sous-titres respecteront la hiérarchie suivante :
Titre principal : centré, gras, Times New Roman 16
1. Justifié, Gras, Minuscules, Times New Roman 14
1.1. Justifié, Gras, Minuscules, Times New Roman 12
1.1.1. Justifié, Italiques, Minuscules, Times New Roman 12
- Les pages seront numérotées **en bas au centre** sous le format 1, 2... à compter de la page 2.
- Les notes bibliographiques seront en **bas de page** (en interligne simple, times new roman 10).
- La **1^{ère} page** de garde doit contenir le titre de la communication, le prénom et nom de l'auteur (ou des auteurs), sa fonction et le nom de son institution d'affiliation ainsi que ses coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, courriel).
- La **2^{ème} page** de garde comportera le titre de la communication en français et en anglais, un résumé de 250 mots en français et en anglais et les mots-clés (5 au maximum).

- Le **texte principal** sera suivi des annexes, des renvois numérotés de façon continue, des tableaux (numérotés) et des figures (numérotées) à intégrer dans le texte.
- Références bibliographiques sont rappelées en **fin de document** par ordre alphabétique des auteurs présentées selon les normes suivantes :
 - **Pour un article :**
Diamond, D.W. (1984), « Financial Intermediation and Delegated Monitoring », Review of Economics Studies, Vol. 51, pp. 393-415.
 - **Pour un ouvrage :**
Dietsch, M. et Petey, J. (2003), « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », Revue banque Édition.

DATES IMPORTANTES

31 janvier 2018	Date limite de soumission des résumés
05 février 2018	Date de notification du comité scientifique aux auteurs
20 mars 2018	Date limite de réception du texte intégral de la communication
05 avril 2018	Date limite de notification d'acceptation définitive des communications retenues par le comité scientifique aux auteurs
15 avril 2018	Date limite d'enregistrement au congrès
25 et 26 avril 2018	Date de tenue du congrès
Lieu du congrès	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Chock, Casablanca, Maroc

CONTACT

- Les propositions de communication (résumé et texte intégral) peuvent être soumises en français, en anglais ou en arabe, sous format **Word**, et doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante :
collimbef@gmail.com
- Pour tout renseignement concernant ce congrès, veuillez contacter :
Professeur Tarik QUAMAR
 - ✦ Tel : 00.212.65.14.39.16
 - ✦ E-mail : quamar.univ@gmail.com

IV. CADRE ORGANISATIONNEL

COMITÉ D'ORGANISATION

- QUAMAR Tarik (Professeur, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)
- MANIANI Abdelhadi (Professeur, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)
- BASSIDI Hassan (Professeur, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)
- LOTFI Said (Professeur, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)
- KOUCHIH Abdelouahid (Professeur, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)
- YERROU Hafsa (Professeur, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)
- NOKAIRI Wafia (Professeur, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)
- EL ARIF Fatima Zahra (Professeur, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- KOMAT Abdellatif (Doyen de la FSJES, Université Hassan II- Casablanca)
- ALAOUI MDAGHRI Abdelouahed (Professeur, Directeur du Laboratoire de Recherche : Finance, Banque et Gestion des Risques, FSJES, Université Hassan II- Casablanca)

Et par ordre alphabétique:

- ABOU EL JAOUAD Mohamed (Professeur, FSJES Ain Chôck, Université Hassan II, Casablanca, Maroc)
- BELKAHIA Rachid (Professeur, FSJES Ain Chôck, Université Hassan II, Casablanca, Maroc)
- BENGHAZALA Zakaria (Professeur, ENCG, Université Hassan 1^{er}, Settat, Maroc)
- DESBRIERES Philippe (Professeur, Université de Bourgogne, France)
- ELKABBOURI Mounime (Professeur, ENCG, Université Hassan 1^{er}, Settat, Maroc)
- IBENRISSOUL Abdelmajid (Professeur, ENCG, Université Hassan II, Casablanca, Maroc)
- ELJANDALI Abdulkader (Professeur, Regent's London Business School, London, Angleterre)



- HAKMAOUI Abdelati (Professeur, FSJES Ain Sebaâ, Université Hassan II, Casablanca, Maroc)
- IBN ABDELJALIL Najib (Professeur, FSJES Ain Chôck, Université Hassan II, Casablanca, Maroc)
- KOUBAA Salah (Professeur, FSJES Ain Chôck, Université Hassan II, Casablanca, Maroc)
- SAHIB EDDINE Abdelhak (Professeur, ENCG, Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc)
- SOURI Mustapha (Professeur, FSJES Ain Chôck, Université Hassan II, Casablanca, Maroc)
- MEGHOUAR Hicham (Professeur, ENCG, Université Hassan 1^{er}, Settat, Maroc)
- TOUMI Kaouther (Professeur, Université de Toulouse 3, France)
- VIVIANI Jean-Laurent (Professeur, Université de Rennes 1, France)

OBSERVATIONS

- Toute communication présentée sera soumise à l'arbitrage scientifique.
- Il ne sera pas tenu compte des communications n'observant pas les conditions susmentionnées.